

obligée de fournir de son côté à l'*Angleterre*. Sa Majesté Impériale en avoit excepté le cas d'une rupture avec l'*Espagne*, le *Portugal*, ou en *Italie*, comme le Roi de la Grande-Bretagne, pour ce qui le concernoit, en avoit excepté le cas d'une guerre avec les *Turcs*, les *Persans*, les *Tartares* &c. Ce Traité a été rapporté en son tems dans nos Mémoires.

Les choses demeurèrent en ces termes jusqu'à l'année 1747, que la guerre continuant de régner avec force en *Europe*, le Roi de la Grande-Bretagne conclut avec l'Impératrice, un Traité de subside que le Lord Hyndford, Ambassadeur de Sa Majesté Britannique, signa à *Petersbourg* le 12. Juin de la même année, & par lequel S. M. Imp. s'engagea, moyennant un subside de cent mille livres sterlings par an, de tenir prêt sur les frontières de *Livonie*, un corps de trente mille hommes d'Infanterie, outre 40 ou 50 Galères équipées sur les côtes. Ce Traité fut suivi d'un autre auquel les Etats-Généraux des Provinces-Unies des *Pays-Bas* prirent part, & qui, comme on le sçait, procura la marche des trente mille hommes de troupes Russiennes, envoyés dans l'Empire peu de tems avant la signature des Préliminaires d'*Aix-la-Chapelle*.

Comme les liaisons entre les Cours de *Vienne*, de *Londres* & de *Russie* s'étoient fortifiées de plus en plus depuis la conclusion de la paix, le Roi de la Grande-Bretagne a voulu y donner encore plus d'étendue, en accédant au Traité d'alliance défensive que le Général Pretlak, Ambassadeur de l'Impératrice Reine de Hongrie & Bohême, signa à *Petersbourg* le 22. Mai 1746, & qui étoit un renouvellement de celui que l'Impératrice Cathérine, veuve de Pierre le Grand,